

## CONDITIONS DE PARTICIPATION – CONCOURS DE DESSIN « Réalisez vos rêves »

Athlète exceptionnel, spationaute ou musicien extraordinaire ? Que veux-tu faire quand tu seras grand ? Ou bien rêvez-vous d'un voyage autour du monde ou d'une grande invention ? Croyez en vos rêves et réalisez-les !

Emma Meesseman, joueuse de basket professionnelle et ambassadrice de Phonak, vous met au défi, avec notre mascotte Léo, de réaliser le dessin de votre rêve. Envoyez-le nous et qui sait, votre dessin pourrait figurer dans notre calendrier Phonak 2022.

Afin de pouvoir participer au concours de dessin pour le « Calendrier de Phonak 2022 », les conditions suivantes doivent être respectées :

### Exigences/envoi des dessins

- Thème : dessinez/peignez votre rêve pour le calendrier Léo 2022
- Téléchargez le modèle à l'adresse [www.phonak.be/fr/concours-de-dessin](http://www.phonak.be/fr/concours-de-dessin) et dessinez votre rêve sur lapage à carreaux (en mode paysage).
- Envoyez votre dessin accompagné de ce formulaire de consentement signé à l'adresse suivante : Sonova Belgium, attn. Léo, Z3-Doornveld 122, 1731 Zellik.
- Envoyez un portrait de votre enfant au format numérique à l'adresse [marketing.be@phonak.com](mailto:marketing.be@phonak.com) (il sera publié à côté du dessin de votre enfant, avec son prénom, son âge et son pays de résidence).

### Période du concours

Le concours commence dès ce jour et se termine le 31 octobre 2021 à minuit. Les dessins reçus après cette limite ne seront pas pris en compte.

### Prix

Les 12 gagnants recevront un pack Léo, qui contiendra notamment un jouet Léo, un livre et une bouteille de boisson. Sonova couvrira les frais d'expédition et de manutention.

### Sélection des gagnants

Les gagnants seront sélectionnés parmi tous les dessins éligibles par Emma Meesseman et l'équipe Phonak. Les gagnants seront avertis par téléphone et courrier électronique. Le résultat du tirage au sort est définitif et aucune correspondance ne sera échangée. Le paiement en espèces ou la transmission du prix à une autre personne est exclu. Les dessins des gagnants seront publiés sur le site Internet du concours de dessin le 22 novembre 2021.

### Modifications des règles de participation et fin du concours

Sonova se réserve le droit, à son entière discrétion, de prolonger, annuler ou suspendre ce concours, en totalité ou en partie, et de désigner le prix parmi les dessins éligibles reçus avant la date limite. Sonova n'est pas responsable des envois ou dessins perdus, tardifs, illisibles, incorrects ou inexacts dus à des erreurs techniques ou humaines, pouvant survenir au cours du traitement du concours.

### Droits accordés

Tout dessin doit être le travail original de l'enfant mentionné et ne doit pas transgresser les droits de tiers, y compris les droits d'auteur, les marques de commerce, et les droits personnels ou exclusifs.

Le ou les tuteurs légaux acceptent irrévocablement que le dessin réalisé par l'enfant puisse être utilisé par Sonova (et ses filiales et entreprises associées) pour la création du « Calendrier 2022 de Phonak » et des cartes postales associées (les « Documents »). Les dessins, ainsi que le portrait et le nom de l'enfant, seront publiés et distribués au format imprimé ou numérique, à destination des audioprothésistes, et pourront également être publiés en ligne sur les sites Web de Sonova et les comptes de Sonova sur les réseaux sociaux. Les dessins peuvent être associés à d'autres images, textes et graphiques et/ou corrigés, coupés, rognés, altérés ou modifiés par Sonova afin qu'ils soient adaptés à la publication dans le calendrier.

Si le tuteur légal accepte d'envoyer une courte vidéo de son enfant (pendant que ce dernier dessine l'image gagnante), Sonova aura le droit d'utiliser cette vidéo sur les sites Web de Sonova et les comptes de Sonova sur les réseaux sociaux.

### **Confidentialité**

Pour organiser le concours, sélectionner et publier le dessin de votre enfant accompagné de sa photo et de son nom, nous devons collecter des données personnelles qui seront utilisées et stockées aux fins de l'organisation et du traitement du concours.

Pour vous contacter en tant que tuteur légal et vous informer si votre enfant remporte le concours, vous devez nous fournir vos nom et prénom, le nom, le prénom et l'âge de votre enfant, votre adresse e-mail, votre adresse postale et votre numéro de téléphone.

Si le dessin de votre enfant fait partie des lauréats du concours, nous nous servirons de ces données pour vous contacter. Le dessin, la photo, le nom et l'âge de votre enfant seront publiés dans le calendrier physique. Ils seront également publiés sur notre site Web et sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et YouTube) en 2022 pour présenter « l'enfant du mois », et seront accompagnés d'un message expliquant pourquoi votre enfant a souhaité participer au concours.

Aux fins du traitement des données personnelles pour les finalités susmentionnées, nous avons besoin de votre consentement en tant que tuteur.

Concernant ce traitement, vous disposez d'un certain nombre de droits que vous pouvez exercer. Vous avez le droit de retirer votre consentement pour les finalités susmentionnées à tout moment sans motiver votre décision. Vous avez également le droit de demander l'accès aux données personnelles de votre enfant et/ou à vos données personnelles et de demander leur modification si celles-ci sont incorrectes ou incomplètes. Vous pouvez vous opposer au traitement des données personnelles de votre enfant et/ou de vos données personnelles comme indiqué dans ce courrier. Vous avez le droit d'obtenir un extrait relatif à la portabilité des données (si cela est techniquement possible) et de demander la suppression des données personnelles de votre enfant et/ou de vos données personnelles.

Veillez noter, cependant, que nous ne pouvons pas rappeler tous les calendriers physiques une fois ceux-ci produits. Par conséquent, il est possible que certains de ces droits ne s'appliquent qu'à la publication en ligne. En outre, nous pouvons être tenus par la loi de conserver certaines des données personnelles de votre enfant et/ou de vos données personnelles.

En cas de questions concernant le traitement des données personnelles de votre enfant et/ou de vos données personnelles, vous pouvez nous contacter par e-mail à l'adresse [marketing.be@phonak.com](mailto:marketing.be@phonak.com). Vous avez également le droit de contacter une autorité de protection des données pour toute préoccupation concernant notre traitement des données personnelles de votre enfant et/ou de vos données personnelles.

Nous partagerons et divulguerons uniquement les données personnelles de votre enfant et vos données personnelles à nos sociétés sœurs ou mères et à des tiers de confiance pour organiser le concours et produire et publier les dessins, photos, noms, vidéos et histoires tel que décrit dans le présent document. Nous ne vendrons pas vos données personnelles à des tiers. Les données personnelles peuvent être échangées en dehors de l'Europe (par exemple la Suisse ou les Etats-Unis). Nous nous efforçons de conserver vos données avec un niveau de protection adéquat, et dans tous les cas comme elle devraient l'être en Europe.

Nous conserverons vos données personnelles pendant le temps nécessaire aux fins énoncées dans ce courrier, sauf si la loi prévoit une durée de conservation plus longue.

Je/nous, en tant que tuteur légal/tuteurs légaux,

.....  
(Prénom[s], nom[s])

.....  
(Adresse postale)

.....  
(Numéro de téléphone)

.....  
(Adresse électronique, pour avertir les gagnants uniquement)

déclare/déclarons que mon/notre enfant

.....  
(Prénom, nom)

.....  
(Âge de l'enfant)

est autorisé à prendre part au concours de peinture/dessin pour le « calendrier 2022 de Phonak », et que nous acceptons les conditions générales décrites dans la présente.